



Téléphone cassé par mon fils que faire ?

Par **nablonaki**, le **29/11/2009** à **20:03**

Bonjour
Mon fils de 16 mois a fait tombé mon téléphone portable (iphone) en s'en emparant sans que je ne m'en aperçoive
Depuis le bouton d'accès au menu de mon téléphone ne fonctionne plus, est ce que l'assurance habitation ou l'assurance responsabilité civil couvre ce dégât causé par mon fils ?
Ou bien est ce qu'une assurance par carte bancaire pourrait marcher ?
merci de votre réponse

Par **chaber**, le **30/11/2009** à **07:33**

Bonjour,
Votre contrat Responsabilité Civile ne peut couvrir cet incident: on ne peut se causer un dommage à soi-même.
Par contre, il faudrait relire les conditions de vos cartes bancaires, ou l'assurance de votre appareil pour savoir si ce genre de risque serait pris en charge